
**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SEANCE DU 05 JUIN 2018**

L'an deux mil dix huit le 05 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD Maire.

Présents,

GIVORD Alain	DESMARIS Elodie	CARJOT Jean-François
DUCCLOS Nathalie	GIVORD Jean-Louis	BALMOT Eliane
	NIZET Cécile	GABILLET Guy
MIGNOT Catherine	YUKSEL Ufuk	DUBOIS Françoise
GREGOIRE Cédric	PERROUD Marie-Françoise	GUERRY Morgan
TRESSELT Nadine	RABUEL Claude	LAURENT Michèle
DESMARIS Valérie		RAVOUX Christian
	SERVIGNAT Françoise	

Date de la convocation : le 31 mai 2018

Membres en exercice : 23

Présents : 20 Votants : 22

Absents excusés : **MAHE** Laurent, **CHAIZE** Patrick, **MARTIN** Alexandre

Pouvoirs : *Monsieur Laurent MAHE donne pouvoir à Monsieur Christian RAVOUX
Monsieur Patrick CHAIZE donne pouvoir à Madame Valérie DESMARIS*

Secrétaire de séance : Cédric GREGOIRE

ORDRE DU JOUR:

Adoption du compte rendu du 25 avril 2018

Adopté à l'unanimité

Rapporteur Alain GIVORD

1. Modification des statuts du SIEA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 - Budget – Comptabilité - de la phrase suivante :

«Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat.

Les modalités en seront définies par le comité syndical.».

La cotisation spécifique «travaux» sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune.

Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient les fonds de concours précédemment mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85% du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100% pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au coût réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, les fonds de concours étant autorisés en la matière, il n'y aura pas lieu de modifier quoi que ce soit (imputation de la dépense, pour la commune, en investissement).

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Communes adhérant au SIEA de se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification statutaire, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE la modification statutaire ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

2. Modification du tableau des effectifs

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte l'avancement de grade des différents agents de la collectivité, supprimer certains emplois qui ne seront plus utilisés et en créer en fonction des besoins de la collectivité

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

DECIDE A compté du 1^{er} juillet 2018 :

Filière Sanitaire et sociale

Création de 3 postes d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, Echelle C3

Suppression de 3 postes d'Agent spécialisé principal de 2^o classe, Echelle C2

Filière administrative

Suppression d'un poste d'Attaché principal

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^o classe, Echelle C2

Suppression d'un poste d'adjoint administratif, Echelle C1

Filière technique

Suppression d'un poste d'ingénieur territorial

Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal

Suppression d'un poste d'adjoint technique, de 19h hebdomadaires, Echelle C1

Filière sportive

Suppression d'un poste de Conseiller principal des Activités physiques et Sportives

Suppression de 2 postes d'Edicateur Territorial des Activités physiques et Sportives

Suppression d'un poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives

Le tableau des emplois est ainsi arrêté à compter du 1^{er} juillet 2018

Cadre d'emploi	Grade	échelle indiciaire	Durée hebdo	Fonctions	Nombre de postes créés
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché territorial Catégorie A	Attaché territorial	Hors échelle	35h	Directeur général des services	1
Adjoints administratifs Catégorie C	Adj Adm principal 1ère classe	C3	35h	Agent en charge du suivi de diverses tâches administratives en matière des élections, comptabilité, paie, gestion du personnel, gestion du cimetière, et polyvalence accueil et guichet	1
	Adj Adm principal 2° classe	C2	35h	Agent en charge du suivi de diverses tâches administratives en matière des élections, comptabilité, paie, gestion du personnel, gestion du cimetière, et polyvalence accueil et guichet Agent en charge de l'urbanisme	1
	Adj Administratif	C1	35h	Agent chargé de l'accueil du public, accueil téléphonique, Affaires sociales Etat Civil, urbanisme, courriers, divers	3
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien Catégorie B	Technicien	Hors échelle	35h	Responsable des services techniques	1
Agents de maîtrise Catégorie C	Agent de maîtrise principal	Echelle spéciale	35h	Adjoint du responsable des services techniques	1
	Agent de maîtrise	C2	35h	Agent en charge du service espaces verts, fleurissement et du service maintenance	1
Adjoints techniques Catégorie C Temps complet	Adjoint technique principal 1ère classe	C3	35h	Agent chargé de la maintenance et de la voirie Agent chargé du fleurissement	3
	Adjoint technique principal 2ème classe	C2	35h	Agent chargé de la maintenance et de la voirie Agent chargé du fleurissement	5
	Adjoint Technique	C1	35h	Agent chargé du fleurissement agent chargé de l'entretien de la salle polyvalente Agent chargé de la restauration scolaire Agent chargé de la maintenance agent polyvalent	6

Adjoins techniques Catégorie C Temps non complet	Adj tech princ 2° cl	C2	19h	agent chargé de la surveillance cantine et du ménage	1
	Adjoint technique	C1	27h	agent chargé de la surveillance cantine et du ménage	1
			17h30	Agent chargé de l'entretien ménager Mairie et divers bâtiments	1
			6h	Surveillance cantine primaire	1
			11h30	Surveillance cantine maternelle	1

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

ATSEM Catégorie C	Emplois à temps non complet				
	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C3	31h30	Agent des écoles maternelles	3

FILIERE CULTURELLE

Adjoint du Patrimoine Catégorie C	Emplois à temps non complet				
	Adjoint du patrimoine	C1	10h	Agent en charge de la bibliothèque	1

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Garde Champêtre Catégorie C	Garde champêtre chef principal	C3	35h	Agent en charge de la police municipale et polyvalence	1
--	--------------------------------	----	-----	--	---

FILIERE ANIMATION

Adjoint d'animation Catégorie C	Emplois à temps non complet				
	Adjoint d'animation	C1	11h50	Agent chargé de la cantine maternelle	1
	Adjoint d'animation	C2	22h25	Agent chargé de la surveillance cantine et mise à disposition de la CCBV pour encadrement pré-post scolaire et animation	1

EMPLOIS SPECIFIQUES

Catégorie C	CAMPING				
	Responsable Gestionnaire du camping par délib du Conseil municipal à compter du 1er mars 2007	C3 8ème échelon	35h	Agent responsable du Camping municipal CDD	1
	Assistant au Gestionnaire du camping	C2 8ème échelon	35h	Agent chargé du Camping municipal CDD	1
	PISCINE				
	Adjoint administratif	C1		Régisseur de recette et aide caissier	4
	ESPACES VERTS				
Adj technique	C1		Emplois saisonniers espaces verts	3	

DIT que la dépense a bien été inscrite sur le budget de l'exercice 'charges de personnel'.

Adopté à l'unanimité
Une abstention Morgan GUERRY

3. Remboursements d'avance de frais postaux

Monsieur le Maire, expose au conseil qu'il a fallu procéder à une avance de frais d'affranchissement pour l'envoi de colis en recommandé. Ces frais d'affranchissements ont été directement réglés par Monsieur CADILLON à hauteur de 11.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de rembourser à Monsieur CADILLON Ronald les frais d'affranchissement pour un montant de 11.00 €

DIT que la dépense sera imputée au budget de la commune, au compte 6261 pour l'affranchissement.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur Jean-François CARJOT

4. Validation des nouveaux horaires scolaires pour la rentrée de septembre 2018

Vu le décret permettant un retour à la semaine de 4 jours dans les écoles primaires et maternelle, publié au Journal Officiel, le 28 juin 2017 (décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires publiques).

Vu les résultats des enquêtes organisées par la commune le 12 septembre 2017 et par l'association des parents d'élèves le 11 décembre 2017 auprès des familles d'enfants scolarisés au groupe scolaire Narcisse DEVAUX, qui valident le souhait des familles d'un retour à la semaine à 4 jours,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école exceptionnel du 9 janvier 2018, pour un retour à la semaine à 4 jours dès la rentrée scolaire de septembre 2018, par 12 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions,

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal du 16 janvier 2018, pour un retour à la semaine à 4 jours dès la rentrée scolaire de septembre 2018, par 12 voix pour - 1 contre,

Vu l'avis favorable du Conseil d'école du 5 juin 2018, validant les horaires suivant : 8h30-12h00 / 13h30-16h00,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de suivre l'avis du conseil d'école et d'approuver les nouveaux horaires proposés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les horaires journaliers du groupe scolaire Narcisse DEVAUX à compter de la rentrée de septembre 2018 : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Adopté à l'unanimité

Le conseil d'ecole vient de valider les horaires ce soir
Point prévisions d'effectifs : 239 eleves plus 12 ulis

5. Point sur l'ouverture de la piscine

Point sur l'organisation et la fréquentation après une semaine d'ouverture.

Ouverture le 26/05 rapide point sur la fréquentation du week-end dernier

Lecture des jeunes saisonniers travaillant snack et accueil

Noms des MNS

Plus Julie et Brice sur le snack

Horaires d'ouvertures pour mémoire

Vonnathlon samedi 16 juin à 10h

6. Informations de la Communauté de Communes de la Veyle

Informations diverses sur les travaux de la Communauté de Communes de la Veyle

Info sur dernier conseil communautaire et notamment sur l'elej.

Ds le cadre pluriannuel : transformation en pôle de service structurant avec MSAP RASED services du département et le relais assistante maternelle

Réaménagement espace existant + création environ 100 m² + travaux réfection toiture

Phasage : début juin consultation MO

Fin estimée septembre octobre 2019 au plus tard

Rapporteur Elodie DESMARIS

7. Retrait de la délibération n°18/04/03-11 du 3 avril 2018

Madame Elodie DESMARIS, maire Adjoint, expose qu'en date du 7 mai 2018, les services de la Préfecture invitent le conseil municipal à retirer la délibération relative aux tarifs et règlement intérieur de la bibliothèque municipale au motif suivant :

Le conseil ayant décidé une gratuité des inscriptions pour le personnel de la bibliothèque, la Préfecture attire notre attention sur l'obligation pour les personnes publiques investies d'une mission de service public, de traiter les usagers sur un pied d'égalité, sans discrimination, dans la mesure où ces usagers se trouvent dans des situations comparables au regard du service''.

Le fait de prévoir une gratuité pour le personnel de la bibliothèque, ne respecte pas le principe d'égalité des usagers et la Préfecture estime qu'il n'y a pas de différence de situation appréciable et légitime entre les deux types d'usagers.

Par conséquent il est demandé au Conseil Municipal de retirer cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retirer la délibération 18/04/03-11 relative aux tarifs et règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Adopté à l'unanimité

8. Vote des tarifs et du règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Vonnas

Vu le retrait de la délibération du 3 avril 2018 relative aux tarifs et règlement intérieur de la bibliothèque municipale sur les préconisations de la Préfecture,

Madame Elodie DESMARIS, Maire Adjoint, propose de modifier les tarifs de la bibliothèque municipale de Vonnas pour s'accorder avec les préconisations du Conseil Départemental de l'Ain.

Il est proposé les modifications suivantes :

- Le prêt des documents est gratuit pour les mineurs avec autorisation parentale et les publics suivants :
Étudiants, chômeurs et personnes en situation précaire (avec justificatif),
- Le prêt pour les usagers adultes est consenti pour une cotisation annuelle dont le montant est déterminé chaque année par le conseil municipal,

Tarifs des inscriptions individuelles :

- Habitant majeur de Vonnas : 5€ / personne / an
- Habitant majeur d'une commune extérieure : 10€ / personne / an
- Jeunes de moins de 18 ans : gratuit (avec autorisation parentale)
- Chômeur ou personne en situation précaire : gratuit (sur justificatif)

Jours et horaires d'ouverture au public :

- Mardi : 15h30-17h30
- Mercredi : 15h30-17h30
- Vendredi : 15h30-18h30
- Samedi : 10h-12h

Il est proposé de modifier le règlement intérieur en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE ainsi les tarifs :

- Habitant majeur de Vonnas : 5€ / personne / an
- Habitant majeur d'une commune extérieure : 10€ / personne / an
- Jeunes de moins de 18 ans : gratuit (avec autorisation parentale)
- Chômeur ou personne en situation précaire : gratuit (sur justificatif)

MODIFIE ainsi les horaires :

- Mardi : 15h30-17h30
- Mercredi : 15h30-17h30
- Vendredi : 15h30-18h30
- Samedi : 10h-12h

PRECISE que le règlement nouvellement rédigé est annexé à la présente

DIT qu'il restera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne modifier cette dernière

Adopté à l'unanimité

Rapporteur Jean-Louis GIVORD

9. Point sur l'urbanisme

Déclaration préalable

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP00145718D0026	27/04/2018	M. CARRASCO Paulino	56 rue du Calvaire	Réfection façade et clôture
DP00145718D0027	30/04/2018	M. WEIDMANN Patrick	112 impasse de la Bresse	Mur de soutènement
DP00145718D0028	02/05/2018	M. LAVOREL Patrick	39 rue des Erables	Piscine et pergola
DP00145718D0029	02/05/2018	Mme MICHEAU Georgette	33 rue Eugène Dubois	Installation d'une marquise
DP00145718D0030	03/05/2018	M. VINCENT Sébastien	100 place Ferdinand Béost	Changement d'enseigne
DP00145718D0031	03/05/2018	J.L.T	524 avenue de la Gare	Réfection façade
DP00145718D0032	16/05/2018	Mme FEVRE Martine	2 chemin du Caillat	Abri à véhicules
DP00145718D0033	22/05/2018	M. GAULIN Philippe	Route du Moulin de Thuet	Clôture
DP00145718D0034	22/05/2018	Mme MOREL Dominique	384 avenue de la Gare	Piscine
DP00145718D0035	23/05/2018	Mme TRIBOLET Céline	149 rue Henri Génard	Clôture

Permis de construire

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC 001 457 18 D0011	23/05/2018	Commune de Vonnas	Route de Luponnas	Aménagement Maison des Associations

Permis de démolir

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PD 001 457 18 D0001	27/04/2018	M. ROLLIN Frédéric	1338 route de Marmont	Démolition bâtiment
PD 001 457 18 D0002	04/05/2018	Commune de Vonnas	Rue du 19 mars 1962	Démolition ancienne école

10. Rapport du Conseil Départemental suite au comptage sur la voie communale reliant Vonnas à Sulignat

Compte rendu de la réunion du 16 mai 2018 en présence d'élus des communes de Vonnas, Sulignat, St Julien/Veyle, du Conseil Départemental et les services de la Direction des routes du CD01, suite au comptage réalisé par le Conseil Départemental de l'Ain du 22 au 28 mars 2018 sur les voies communales 5 (reliant Vonnas à Sulignat) et 201 (déviation Vonnas), la RD96 (en direction de Biziat) et la RD2e (en direction de St Julien sur Veyle)

Récap des comptages par route

Suite à ce comptage, rencontre le 16 mai...

Décisions : limitation tonnage 7,5 tonnes

R »union prévue le 18 juin à soreal pour mise en place ces nouvelles dispositions.

Françoise servignat, plus de vehicules dans vonnas ? réponse affirmative

Ravoux : attention ils risquent de passer par la rue claude morel

Maire : pour cela rencontre soreal...

Dompage pas trouvé une solution qui réduise le nbe de camion...

Valérie Desmaris : ca va qd meme sécurisé ces routes. Mais tjrs bcp de tracteurs...

Guy : ils détruisent bcp plus que les camions

Ravoux : précise que v85 cela veut dire que 15% sont au dessus de la vitesse et non dire vitesse moyenne !

Ravoux : à la ccv il avait été question d'avoir une comptence voirie ? maire pas entendu parlé à ce jour

Rapporteur Nathalie DUCLOS

11. Mise en place d'une procédure de prélèvement automatique des loyers

Madame Nathalie DUCLOS, maire Adjoint, expose qu'il existe une procédure de prélèvement que l'on peut appliquer aux loyers communaux.

Cette démarche simplifierait les règlements autant pour les locataires que pour la commune. Elle régulerait ainsi les paiements et permettrait d'obtenir une meilleure gestion de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de mettre en place la procédure de prélèvement automatique des loyers communaux pour qu'elle s'applique à tous les locataires.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur Eliane BALMOT

12. Point sur le camping municipal

Point sur la fréquentation du camping pour les mois d'avril et mai, sur les travaux du restaurant...

Les travaux de remise en conformité de la cuisine se poursuivent lentement mais sûrement. On espère ouverture au 15 juin.

Les réservations internet se passent très bien. On va attendre le chiffre de 2017 dès ce début juin.

Ventilation par nationalité...

Chiffre d'affaires : actuellement 45 193 euros pour 100 000 de budgeté

Gestion réactive des gîteux, prolongation des séjours observés.

Michele Laurent : la commission a proposé des livres au camping

Proposé d'appliquer aux résidents du camping tarifs vonnassiens par la bibliothèque

13. Point sur le fleurissement

Point de situation sur le fleurissement et organisation pour la période estivale

Accueil Chris Meistertzheim

Plantation à ce jour dans les délais...

Renfort avec des saisonniers, noms des saisonniers et périodes et horaires.

Informations diverses du Maire et des Adjointes

*Maire : séance du 18 mai :

-expérience sur la collecte 0/5

-point sur activité du premier semestre : OM Résiduelles, Déchetteries, tri sélectif et emballages,

-abandon de la facturation au poids.

Etude sur la facturation...4000 ? dont x sur les particuliers...

Discussions sur ...

-la collecte du verre : 42,4 kg de verre par habitant

- papier :

-emballages légers (plastique...)

-OM résiduelles : 104kg par hab donc on trie plutôt bien sur le territoire

Le gouvernement a présenté la FREC (feuille de route sur l'économie circulaire)

Objectifs : réduire...tendre...création emplois...

Site : gouvernement...écologie solidaire.gouv.fr

Les impacts de cette feuille de route...réduire TVA, augmenter la TGAP, création de 3 nouvelles formes de tri (jouets, sports, bricolage et jardins)

Surpris dépôt sauvage le ...Claude Rabuel partout...

*cérémonie du 12 juin : invitation par anciens combattants 19H cimetière de Vonnas + verre amitié cour espace assoc

*gala EMD samedi et dimanche

*infos sur table...

*jean louis givord : invitation Syndicat des eaux aux alézets à sulignat

*

Prochaine séance le mardi 03 juillet 2018

La séance est levée à 22h20

Fait à Vonnas le 08/06/2018

**Le Maire
Alain GIVORD**

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux